

Une "agence d'avocats" pour être "encore plus accessibles"

Deux avocates aixoises ont ouvert une agence, membre du réseau AGN

Aller voir un avocat comme l'on irait consulter un banquier ou un assureur?

On y pense forcément, avec l'ouverture d'une agence d'avocats, rue Thiers à Aix, par M^{me} Florence Bouyac et Elodie Fontaine. "C'est finalement comme un cabinet d'avocats traditionnel, la seule chose qui change, c'est l'accessibilité", promettent les deux jeunes femmes, qui ont prêté serment en 2011, et sont aujourd'hui membres du réseau AGN Avocats. Elles ont ouvert en janvier dernier: "Nous avions entendu parler de ce réseau, invité à la convention nationale des avocats. Cela nous a paru un concept novateur". Le concept, justement?

Accessibilité, d'abord: cette agence est implantée en rez-de-chaussée, en plein centre-ville et derrière une vitrine comme celle d'un commerce. On pousse la porte et va confier l'objet de sa visite à un accueil. Transparence, ensuite: au-delà de la vitrine, les tarifs affichés dès l'accueil (pour la première consultation, 75€ pour les particuliers, 120€ pour les professionnels et 200€ pour une création d'entreprise). "Attention, être transparents, cela ne veut pas dire que les autres ne le sont pas, mais nous voulions être encore plus accessibles", expliquent ces deux avocates, toutes deux formées avant cette installation dans un gros cabinet aixois. Elles font aujourd'hui beaucoup de droit de la famille et de droit du travail, et pour l'heure "le démarrage est satisfaisant. Les gens



M^{me} Florence Bouyac et Elodie Fontaine devant leur agence rue Thiers.

/PHOTO PHILIPPE LAURENSEN

rentrent volontiers. Et puis nous respectons la confidentialité et la déontologie de la profession. Il y a une salle d'attente, derrière un paravent. Les clients sont reçus dans un bureau de réception. Dans le fond, c'est la même chose que chez tout autre avocat. Ce qui change, c'est davantage la forme de l'accueil..." Les deux avocates ont leur bureau installé à l'étage. Un concept novateur et original, que cette structure récente, et ce nouveau cabinet ne laisse pas indifférent, dans la profession. Des confrères trouveraient très prometteur ce mode d'exercice, d'autres étant plus réservés. "Globalement, l'accueil

est positif. Après, on innove, alors on sait bien que...", admettent M^{me} Fontaine et Bouyac.

Les fondateurs du concept, M^{me} Moreas, Charles et Célie (deux ont fait des études de commerce en plus de leur droit), du barreau de Paris, savent que ce type de modèle créé en 2012 génère des bouleversements. Eux, étaient partis de deux principes pour créer ce réseau: "Les gens ne savent pas trop ce que font les avocats, ni à quel prix et ce manque de transparence peut être critiqué". Faisant usage des nouvelles technologies (le 'cloud', et puis sur leur site une procédure en ligne est ouverte pour les di-

voices et les expulsions pour loyer non payé). Dans le cadre de ce "nouveau mode d'exercice" afin d'innover pour rapprocher l'avocat du client, sur un marché où les avocats sont concurrencés par d'autres acteurs du droit", cinq agences sont sorties de terre (Paris, Tours, Levallois-Perret, Challans et Aix); huit autres sont en cours. "À Aix, la difficulté semble la vitrine, transparence. Mais nous ne lâcherons pas", promettent ces avocats (et aussi entrepreneurs).

Le Conseil de l'Ordre des avocats d'Aix, se trouvant saisi postérieurement, à l'ouverture, d'une demande de changement d'adresse professionnelle des avocats du cabinet, a été interpellé par le concept et a demandé des justificatifs aux avocats concernés: domaine d'activités?; contrat liant la structure aixoise à la structure nationale?; conditions de réception des clients à l'entrée du local? Après avoir eu des réponses, le Conseil de l'Ordre a autorisé le changement d'adresse, mais sous condition du respect des principes de dignité et de délicatesse. Pour le Conseil, ce qui importe c'est que le tiers extérieur n'ait pas vue sur les clients dans le cabinet ou sur un avocat attendant le client. Le respect de ces principes peut être soumis au Conseil de l'Ordre. Le bâtonnier Philippe Klein ajoute pour sa part: "Il faut savoir être évolutif, tout en respectant les principes essentiels de notre profession".

Séverine PARDINI-BATTESTI